



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 6 avril 2023 -

Délibération n°5.1.06/04/2023 relative aux prestations spécifiques facultatives

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du
7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Adoption des prestations spécifiques facultatives

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32
Quorum : 16
Membres présents : 14
Membres représentés : 2
Nombre de votants : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 16

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les prestations spécifiques facultatives, telles que présentées en séance et décrites en annexe.

Chambéry, le 6 juin 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 13 JUIN 2023

Transmise au recteur le : 13 JUIN 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



**PRESTATIONS SPECIFIQUES FACULTATIVES
2023-2024**

	Objet	Public	Montant 2022-2023	Montant 2023-2024	Observations 2023-2024
USMB	Photocopies Service de photocopie à l'unité pour tous usages des étudiants de l'université	Tous les étudiants de l'université	copie noir et blanc : .04 € (au service repro) copie couleur : .0,18 € (au service repro)	copie noir et blanc : .0,04 € (au service repro) copie couleur : .0,18 € (au service repro)	
	Service d'impression Service d'impression de documents électroniques à l'unité pour tous usages des étudiants	Tous les étudiants de l'université	.5 € pour 100 impressions 20 € pour 500 impressions (sauf IUT Annecy)	.5 € pour 100 impressions 20 € pour 500 impressions (sauf IUT Annecy)	
	Renouvellement carte multi-services en cas de perte	Tous les étudiants de l'université	15 €	15 €	
LLSH	Cotisation annuelle d'adhésion à la testothèque (tarif valable pour l'année universitaire)	Etudiant inscrit en licence ou master psychologie autres universités	20 €	20 €	
	Cotisation annuelle d'adhésion à la testothèque (tarif valable 12 mois à compter de la date d'adhésion)	Personnalité extérieure titulaire d'un titre de psychologue depuis plus d'un an (sur présentation numéro ADEL1)	50 €	50 €	
		Organisme (institutions, associations, sociétés...)		150 €	Pour information
	Tarif d'emprunt à la testothèque (tarif valable 12 mois à compter de la date d'adhésion et quel que soit le nombre d'emprunt)	Personnalité extérieure titulaire d'un titre de psychologue . depuis moins d'un an . depuis plus d'un an (sur présentation numéro ADEL1)	50 € 100 €	50 € 100 €	
		Organisme (institutions, associations, sociétés...)		300 €	Pour information
	Tarifs de caution des emprunts à la testothèque (sommes non encaissées si les matériels empruntés sont bien rendus) mémoire, article ou polycopié (unitaire) ouvrage ou manuel (unitaire) test hors mallette (unitaire) tablette (unitaire) tests informatisés sur ordinateur portable ou tablettes (unitaire) test sous forme de mallette (unitaire)	. Etudiant inscrit en master de psychologie à l'USMB			
		. Etudiant inscrit au : - DUJ de formation à la "Thérapie Cognitive et Comportementale" (cohabilité Lyon 1/ USMB), - DU Formation Continue	10 €	10 €	
		. Thérapies comportementales et cognitives "dépendances de l'enfant et de l'adolescent", - DU Formation Continue	50 €	50 €	
		. "Thérapies des schémas" Personnalité extérieure titulaire d'un titre de psychologue . depuis moins d'un an . depuis plus d'un an	200 €	200 €	
			500 €	500 €	
		1 000 €	1 000 €		
	1 000 €	1 000 €			
FD	Certification Voltaire (certifie un niveau en orthographe) Inscription volontaire à l'organisme en charge	Etudiants	15 € à la charge de l'étudiant et 10 € si l'étudiant est boursier (au lieu d'un coût de 30 €)	15 € à la charge de l'étudiant et 10 € si l'étudiant est boursier (au lieu d'un coût de 30 €)	
IAE Savoie Mont-Blanc	LV3 ou langue supplémentaire Module de 20h d'initiation par semestre (montant par module) hors maquette pédagogique	Etudiants IAE (site de Jacob) en formation initiale du L2 au M2 et en doctorat et les personnels de l'IAE	60 €	60 €	
	Aide à la recherche d'hébergement et accompagnement pour les formalités administratives	Etudiants issus du programme Alpes-Sichuan	350 €	400 €	
IUT C	Achats groupés de fournitures et matériels spécifiques à usage personnel : en supplément de l'utilisation gratuite du matériel mis à disposition des étudiants dans le cadre des enseignements obligatoires. Matériel de sécurité : chaussures, combinaisons, casques, gilet... Matériel spécifique dans le cadre d'enseignements artistiques.	DUT SGM et BUT Plastergie	Dans la limite de 100 €. Facturation au coût réel. Application d'une remise de 30 % sur le coût réel pour les étudiants boursiers	Dans la limite de 100 €. Facturation au coût réel. Application d'une remise de 30 % sur le coût réel pour les étudiants boursiers	
		DUT GCCD			
		DUT PEC			
IUT A	Service d'impression Service d'impression 3D à l'unité pour tous usages des étudiants	Tout étudiant DUT, BUT ou LP	impression 3D résine = 0,30 € le millilitre Impression 3D Dépôt fil XORTRAX M200 = 6,50 € les 100 g	impression 3D résine = 0,30 € le millilitre Impression 3D Dépôt fil XORTRAX M200 = 6,50 € les 100 g	
	Conversation anglais Séances de conversation en Anglais, facultatives, sans bonification ni note et n'entrant pas dans la maquette pédagogique des départements	Etudiant DUT ou BUT Tous départements	20 € pour 12 séances de 1 heure minimum	20 € pour 12 séances de 1 heure minimum	
	Petit matériel de mesure pédagogique spécifique TP	Etudiant BUT départements secondaire		40 €	Proposition d'un achat groupé pour faire bénéficier les étudiants d'un tarif préférentiel et avantageux
	Enseignement à distance de soutien : Accès enseignement à distance de soutien pour athlètes absents lors des cours	Etudiant DUT et BUT SSI – Etudes TC+ LP CPS MRC RSM (TC)	100 €	100 €	
	Certification Voltaire (certifie un niveau en orthographe) Inscription volontaire à l'organisme en charge	Etudiants de DUT et de LP	15 € à la charge de l'étudiant et 10 € si l'étudiant est boursier (30€ coût complet)	15 € à la charge de l'étudiant et 10 € si l'étudiant est boursier (30€ coût complet)	
Activités sportives Prise en charge collective : . de la logistique des transports pour activités sportives (car, hébergement, entrées ...) . et de la mise à disposition du matériel sportif (maillots, musculation, vélos bateau, etc...) Nombre d'activités prévues : minimum 4	Etudiants inscrits en section sport-études (DUT et BUT GEII, GMP, MPH, TC)	60 €	35 €	Tarif conforme au nouveau tarif 2022/23 revêtu en CFVU suite à la souscription des licences directement auprès de l'ASUSMB	